



Reconnaissance de dette et audience tgi

Par **ldls**, le **17/03/2011 à 10:34**

Bonjour,rnrnJe vais essayer de résumer la situation.rnLorsque ma compagne était avec son ex-mari, ce dernier avait racheté ses crédits. A leur divorce, celui-ci lui a fait signé une reconnaissance de dettes. Celle-ci n'est pas enregistrée aux impôts et ne comporte que le montant en chiffre.rnrnMa première question porte sur la validité de cette dernière.rnrnEnsuite depuis la contraction de la dette, ma compagne a respecté les échéances dues et les a même augmenté.rn Aussi en faisant le calcul, on s'aperçoit qu'avec ces versements plus ceux effectués après son divorce et jusqu'à avril 2010 nous sommes au dessus de la somme due. Ma compagne a donc depuis 1 an suspendu ses remboursements.rnrnHier nous avons reçu une convocation à une audience du tribunal de grande instance pour non respect de cette reconnaissance de dette. Comment pouvons nous nous défendre? Avons nous des chances d'être entendus?rnrnrnEn vous remerciant par avance pour votre aidernrnCordialement

Par **mimi493**, le **17/03/2011 à 14:04**

ça dépend de beaucoup de choses (dettes communes, liquidation de la communauté, validité de la reconnaissance de dettes), il est difficile alors de répondre.